

**Programme de rachat
d'actions propres soumis
à l'Assemblée Générale
Mixte du 14 mai 2004**

Résumé de la note d'information établie en application du règlement 98-02 modifié par le règlement 2000-06 visa AMF n°04-300 en date du 20 avril 2004.

EMETTEUR : TOUPARGEL AGRIGEL, cotée au second marché

PROGRAMME DE RACHAT :

Titres concernés : Actions

Ce programme de rachat d'actions de la société porte sur le rachat maximum de 2 % du capital envisagé par le Conseil d'administration au prix maximal d'achat unitaire de 30 euros et au prix minimal de vente unitaire de 8 euros.

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

1. d'opérer des achats et ventes en fonction des situations du marché
2. et d'opérer des achats en vue de céder ses actions à des salariés et/ou mandataires de la société, comme de toute société contrôlée par cette dernière au sens de l'article 225-18 du Code de commerce, bénéficiant d'options d'achats d'actions.

Il a une durée maximale de 18 mois soit jusqu'au 14 novembre 2005.

La note complète est tenue à la disposition gratuite de toute personne qui en ferait la demande au siège.

Société Anonyme au capital de 1 000 000 Euros
Siège Social : 13 Chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES
LYON B 325 307 098 - Code NAF 652E

*Toupargel-Agrigel est le spécialiste
de la livraison à domicile de produits alimentaires aux particuliers.*



Second marché - ISIN : FR0000039240

Bloomberg : TOU - Reuters : TGEL.PA

www.toupargel.fr

www.toupargel.com

Relais sur CompanyNews

Communication financière - pierre.novarina@toupargel.com ou 04.72.54.10.00